

CAPE

*Coalition pour des Accords
de Pêche Équitables*

CFFA

*Coalition for Fair Fisheries
Arrangements*

**La réforme de la dimension extérieure
De la politique commune de la pêche de l'UE (PCP)**

**La bonne gouvernance, un élément central
Pour une pêche durable**

Rapport d'un atelier organisé par CAPE
Au Parlement européen (Bruxelles, 5 Octobre 2011)

La réforme de la dimension extérieure De la politique commune de la pêche de l'UE (PCP)

La bonne gouvernance, un élément central Pour une pêche durable

Rapport d'un atelier organisé par CAPE
Au Parlement européen (Bruxelles, 5 Octobre 2011)

1. L'atelier

L'atelier a réuni environ 60 participants, y compris des représentants de la Commission européenne, des membres du Parlement européen (MPE), les membres du réseau parlementaire africain APPEL, des représentants de l'UE et des États membres, du secrétariat du groupe ACP, les plates-formes d'organisations professionnelle de pêche africaine et européenne, des représentants des syndicats, des importateurs et transformateurs de poisson et des ONG (*voir la liste des participants à l'annexe II*).

2. Présentations et les faits saillants du débat

M. **Stefaan Depypere**, directeur des affaires internationales de la DG Mare, a commencé en détaillant certaines mesures proposées par la Commission européenne dans sa communication sur la dimension externe de la PCP, visant à réglementer l'accès des flottes EU dans les eaux de pays tiers. Il a notamment souligné les enjeux suivants :

- La nécessité de limiter le re-pavillonnement ;
- L'importance de découpler les possibilités de pêche de l'appui au développement (qui devrait être mieux cerné et régulièrement évalué)
- La complémentarité nécessaire avec les autres instruments financiers de l'UE tels que le Fonds européen de Développement (FED)
- L'importance d'assurer une contribution financière plus importante du secteur
- La nécessaire amélioration du Suivi, contrôle et Surveillance (SCS) et de la capacité de rapport dans les pays en développement
- L'amélioration des standards de développement durable par le biais de la ratification des accords internationaux pertinents
- Le respect des droits de l'homme, comme condition pour les futurs accords

L'autre présentation principale a été faite par **Dr Andre Standing**, de l'ONG *TransparentSea*, sur le thème de '*Comment améliorer la transparence dans la réforme de la dimension externe de la PCP*'.

Il a noté que l'absence de partage d'information et la confidentialité sont une caractéristique de la gestion des pêches mondiales, et la nécessité d'améliorer la transparence est en train de devenir un objectif de réforme internationale des pêches. Par exemple, la FAO a souligné la nécessité d'améliorer la transparence dans sa dernière publication sur la Situation mondiale des Pêches et de l'Aquaculture. Il a également noté que, plus tôt cette année (en février 2011), CAPE a organisé une réunion multi-acteurs sur la transparence au Parlement européen, qui a montré un engagement fort des ONG, des agences de développement internationales, des représentants des gouvernements ACP et du secteur de la pêche à améliorer la transparence, cependant jusqu'à présent les actions concrètes se font attendre.

Il a noté que le projet de réforme de la PCP fait référence à la nécessité d'améliorer la transparence dans la dimension externe de la PCP. Toutefois, le texte actuel est trop vague et il manque de détails et d'engagements spécifiques.

Le manque de transparence dans les pays ACP est particulièrement problématique. À titre d'observation générale, il y a peu d'information mises à la disposition du public sur toute une série d'aspects essentiels de la gouvernance des pêches, y compris les licences, les accords d'accès, les informations sur les dépenses et les recettes au niveau du secteur pêche et sur l'aide étrangère allouée pour le développement de la pêche. Beaucoup de pays ACP également ne publient pas de rapports annuels sur internet concernant la gestion de leurs pêcheries. Ce manque de transparence contribue à intensifier divers problèmes de gestion des pêches. Elle sape la prise de décision efficace pour ce qui concerne la gestion des pêches, crée un environnement où différentes formes de corruption peuvent exister en toute impunité, et sape les efforts nationaux et internationaux de lutter contre la pêche illégale. André Standing a souligné que pour ces raisons, l'amélioration de la transparence est dans l'intérêt de l'UE, tant d'un point de vue d'appui au développement que d'un point de vue commercial.

Tout en proposant des recommandations sur comment la réforme de la PCP pourrait combler ce déficit de transparence, André Standing a expliqué qu'il y a deux aspects à considérer. Le premier consiste à apporter des améliorations aux accords de pêche UE signés avec des pays tiers. L'UE a déjà obtenu des améliorations à cet égard, mais il y a encore des nombreuses façons par lesquelles l'information pourrait être partagée publiquement de manière à renforcer la participation. Des mesures pourraient être prises pour améliorer le partage de l'information et le renforcement de la participation des parties prenantes tout au long du processus de négociation, de mise en œuvre et d'évaluation des accords.

Le deuxième aspect, c'est le rôle que l'UE peut jouer pour la promotion de la transparence dans les pêcheries de façon plus générale, un élément qui doit être reconnu comme une composante de base de la réforme des pêcheries au niveau mondial. L'UE devrait également intégrer la transparence dans l'aide financière et technique qu'elle apporte aux pays ACP dans le domaine de la pêche.

En faisant ces recommandations, André Standing a également passé en revue les diverses objections que des intervenants-clés ont tendance à faire concernant l'amélioration de la transparence. Certains craignent que l'amélioration de la transparence au niveau de l'Union européenne ait pour conséquence que certains pays ACP préfèrent signer des accords avec d'autres nations de pêche lointaine (particulièrement d'Asie) moins exigeantes. Certains craignent

aussi qu'en augmentant la transparence dans la manière dont les fonds sont dépensés, l'UE mettra en lumière des cas de corruption qui obligeront l'UE à terminer ces accords avec les pays tiers concernés. Toutefois, il a estimé que de telles craintes sont infondées et que ces problèmes peuvent être contrés par le biais d'une planification soignée au niveau du contenu des accords et de leur mise en œuvre. En outre, il a souligné que l'UE est signataire de plusieurs accords internationaux (en particulier la Convention d'Aarhus) qui exige la transparence et l'accès à l'information pour ce qui concerne ces matières.

André Standing a terminé sa présentation en exhortant le Parlement européen à envisager la transparence comme une composante essentielle de la nouvelle PCP, car sans cette amélioration de la transparence, une gestion des pêches durable et équitable au sein des pays ACP restera un vœu pieux.

Les participants ont ensuite discuté comment l'UE pourrait, par le biais de la réforme de la dimension externe de la PCP (*voir la procédure de décision à l'annexe I*), prendre les devants pour améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans les pêches mondiales et comment l'UE doit établir un cadre pour s'assurer que **toutes les flottes européennes** pêchant à l'extérieur des eaux européennes puisse opérer de façon durable. Il a en effet été rappelé que, actuellement, seulement environ 300 navires pêchent dans le cadre d'un accord de pêche ; plus de 300 autres navires de pêche opèrent par le biais de licences privées et environ 400 navires de pêche d'origine UE opèrent dans le cadre de sociétés mixtes.

Les participants ont noté que la réforme de la dimension externe de la PCP prend place dans un contexte difficile pour le secteur de la pêche, tant européen qu'ACP, avec la diminution des ressources halieutiques, la présence de plus en plus importante d'autres nations de pêche lointaine dans les eaux ACP, - le cas des activités chinoises en Afrique de l'Ouest a été souligné-, ainsi que l'impact du changement climatique.

Les participants se sont vus rappeler par les représentants de pays ACP que la réforme de la PCP doit être cohérente avec les stratégies de réduction de la pauvreté et avec les besoins de sécurité alimentaire dans les pays ACP. L'importance de la pêche artisanale dans la plupart des pays où les flottilles de pêche européennes opèrent, particulièrement en termes de création d'emplois et de contribution à la sécurité alimentaire est également au centre des discussions.

3. Les principaux points d'accord qui se sont dégagés

Les principaux points d'accord qui se sont dégagés du débat incluent :

- L'objectif de l'UE doit être de s'assurer que toutes ses flottes de pêche actives à l'extérieur des eaux européennes, que ce soit en vertu d'accords d'accès, de licences privées ou de sociétés mixtes, exploitent durablement les ressources des pays tiers, du point de vue environnemental, social et économique.
- L'UE devrait également promouvoir la mise en place de règles du jeu équitables pour tous les opérateurs de pêche lointaine et des pays côtiers, tout en reconnaissant les droits des communautés de pêche côtière des pays en développement d'avoir la priorité d'accès à leurs ressources.

- Il a été généralement admis que l'UE doit prendre des mesures plus fortes pour promouvoir la transparence dans la PCP, bien qu'il y avait certaines réserves exprimées sur le fait que l'UE chercherait à « à atteindre la perfection » dans un contexte où les autres nations n'ont pas le même objectif. Il est nécessaire de s'assurer que la transparence s'applique à tout le processus de négociation, de mise en œuvre et d'évaluation des accords de pêche. À cet égard, l'UE doit s'assurer que les renseignements et documents - clés sont partagés avec toutes les parties prenantes et que les mécanismes sont en place pour permettre un véritable débat public.
- L'UE devrait également jouer un rôle de premier plan pour promouvoir la transparence dans la pêche au niveau global, ce qui exigera l'appui aux autres gouvernements et organisations de pêche pour mettre en œuvre des mesures de transparence.
- Les accords de pêche européens devraient être réformés afin de fournir un cadre pour les activités de pêche européenne tous dans les pays en développement où ces activités prennent place, tout en fournissant l'appui nécessaire pour s'assurer que tous les investissements privés dans les pêcheries de ces pays sont transparents et écologiquement, socialement et économiquement durables. La réforme de la dimension externe de la PCP est une opportunité pour assurer que les moyens et les mécanismes pour atteindre ces objectifs soient élaborés et mis en œuvre.
- Les conséquences de la promotion des Concessions de Pêche transférables (TFCs) hors des eaux européennes ont également été évoquées. Tel qu'elle est actuellement rédigée, la proposition de la Commission sur ces concessions pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour les communautés de pêche dans les pays en développement. La proposition exclut uniquement "*les possibilités de pêche obtenues en vertu d'accords de pêche durables*". Cela signifie que les possibilités de pêche dans les eaux internationales pourront être attribuées par les États membres à leurs bateaux de pêche dans le cadre de ce système. Le système pourrait également s'appliquer dans les eaux des pays avec lesquels l'UE n'a aucun accord, selon la législation des pays tiers ou même dans le contexte d'une organisation régionale de pêche.

4. Prochaines étapes

Le Parlement européen a désigné les groupes politiques et les députés qui seront les rapporteurs pour les différentes composantes du paquet de la réforme de la PCP, qui comprend :

- Une proposition législative pour un nouveau règlement de base: *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la politique commune de la Pêche* – Rapporteur *Mme Ulrike Rodust (Allemagne) –Groupe Socialistes Démocrates*
- Une Communication sur la dimension externe de la PCP : Rapporteur *Mme Isabelle Lövin (Suède) – GVPE*
- Une proposition législative pour une nouvelle politique de marchés:

Proposition de règlement concernant l'organisation commune des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture. Rapporteur : Mr. Struan Stevenson (UK) - European Conservatives and Reformists

- Une proposition législative pour un nouveau mécanisme de financement pour la pêche et de la politique maritime. Rapporteur *M. Alain Cadec (France) – Parti Populaire européen*
- Communication sur la réforme de la commune Pêches politique -« Communication préalable » ("philosophie de la réforme") Rapporteur *M. Nikolaos Salavrakos (Grèce) - European of Freedom and Democracy*

Annexe 1: La procédure de co-décision de l'UE

- La Commission européenne est la seule institution communautaire qui peut faire une proposition législative, bien que tant le Conseil des ministres et le Parlement peuvent demander une proposition
- Quand la Commission émet une proposition législative, elle va au Parlement et au Conseil
- Chacune de ces deux institutions adopte, indépendamment de l'autre, des amendements à la proposition (première lecture)
- Les deux versions modifiées sont ensuite comparées et si les deux institutions peuvent trouver des compromis pour parvenir à un texte commun, la version modifiée qui en résulte est adoptée
- Si elles ne peuvent trouver un compromis, le Parlement et le Conseil répètent l'exercice afin de confirmer leur texte (deuxième lecture)
- Une deuxième tentative est ensuite faite pour trouver un terrain d'entente entre les deux versions
- L'étape finale, si le Conseil n'accepte pas les amendements du Parlement, est une procédure de conciliation formelle
- Si les deux institutions ne peuvent s'entendre, la proposition est rejetée

Annex II – Liste des participants

NOM	Organisation/Titre	email
Dr Andre Standing	TransparentSea, Kenya	andre.standing@transparentsea.co
H. E. Mr Lucio Balencante Rodrigues	Parliamentarian, Guinea Bissau	balencante@hotmail.com
Mr Ahmed Senhoury	PRCM, Mauritania	Ahmed.Senhoury@iucn.org
H E Mr Tafsir Thioye	Parliamentarian, Senegal	tafsirth@yahoo.fr
Mr Oumar Sy	Coordinator network APPEL	oumar.sy@iucn.org
Mr Gaoussou Gueye	CAOPA General Secretary	gaoussoug@gmail.com

Mr Vincent Fautrel	CTA	Fautrel@cta.int
Mr Louis Auale Hinzen	CTA	Hinzen@cta.int
Mrs Hélène Fiagan	ACP Secretariat	fiagan@acp.int
Mr Carlos Aldereguia	LDRAC Executive Secretary	carlos.aldereguia@ldrac.eu
Mr Antonio Cabral	LDRAC President	adapi.pescas@mail.telepac.pt
Mr Ramon Fontan	Cluster de Empresas Pesqueras en paises terceros	jrfontan@opanacef.org
Mr Juan Pedro Monteagudo Gonzalez	OPAGAC Assistant Director	opagac@arrakis.es
Mr Javier Garat	Europeche President	javiergarat@cepesca.es
Mr Juan Pablo Rodríguez-Sahagún	ANABAC	juanpablo@anabac.org
Mr Yann Yvergniaux	ICSF Programme assistant	yann.yvergniaux@gmail.com
Mrs Hélène Bours	CFFA Adviser	Bours.helene@scarlet.be
Mrs Béatrice Gorez	CFFA Coordinator	Cffa.cape@scarlet.be
Mrs Livia Spera	ETF	lspera@etf-europe.org
Mr Francisco Mari	EED Senior Policy Advisor Fisheries	fmari@eed-projects.de
Mrs Andrea Muller Franck	EED Food Security Officer	andrea.mueller-frank@eed.de
Mrs Aurora Vicente Herrera	AIPCE General Secretary	aipce@agep.be
Mrs Genevieve Quirk	Greenpeace European Policy Office	genevieve.quirk@greenpeace.org

Ms Roline Schaink	Evert Vermeer Foundation	rschaink@evertvermeer.nl
Mr Carsten Pedersen	Masifundise/Afrika contact	cp@afpl.dk
Mrs Anaid Panossian	Independent researcher	anaid.panossian@gmail.com
Mrs Arianna Brogiatto	EBCD	arianna.broggiato@ebcd.org
Vera Coelho	Seas at Risk	vcoelho@seas-at-risk.org
Mr Stefaan Depypere	Director, International Affairs, DG Mare	Stefaan.Depypere@ec.europa.eu
Mrs Isabelle Viallon	DG Mare	isabelle.viallon@ec.europa.eu
Mr Ollivier Bodin	DG Development	Ollivier.Bodin@ec.europa.eu
Mrs Carmen Fraga	MEP, EPP	Carmen.fragastevez@europarl.europa.eu
Mrs Patrao Neves	MEP, EPP	Mariadoceu.patraoneves@europarl.europa.eu
Mrs Ulrike Rodust	MEP, S&D	Ulrike.rodust@europarl.europa.eu
Mrs Isabella Lovin	MEP, GVPE	Isabella.loevin@europarl.europa.eu
Mr Raul Romeva	MEP, GVPE	raul.romeva@europarl.europa.eu
Inès Trépant	GVPE	ines.trepant@europarl.europa.eu
Staffan Danielsson	MEP assistant of Mrs Lovin	staffan.danielsson@europarl.europa.eu
Eckehard Reussner	MEP assistant of Mrs Rodust	Ulrike.rodust@europarl.europa.eu
Perrine Orosco Le Fournis	MEP assistant of Mr Ponga	Perrine.orosco@europarl.europa.eu

Sarah Deblock	MEP assistant of Mr Chris Davies	Sarah.deblock@europarl.europa.eu
Duarte Burguette	Trainee EP S&D group	Duarteburguette@hotmail.com
Oana Deji	MEP assistant of Mr Nirj Deva	Nirj.deva@europarl.europa.eu
Ulrika Eckfeld	MEP assistant Mrs Lovin	ulrika.ekfeldt@europarl.europa.eu
Juan Carlos Perez Navas	DEVE committee fisheries person	juancarlos.pereznavas@europarl.europa.eu
Vasilios Mylonas	EP Group S&D, Fisheries expert	vasilios.mylonas@europarl.europa.eu
Aranzazu Tarazona	EP	Aranzazu.tarazona@europarl.europa.eu
Bartolomiej Telejko	EP/ECR Group	Bartolomiej.Telejko@europarl.europa.eu
Marianne Goffeng-Raakil	Swedish perm representation Agricultural Counsellor (Fisheries)	
Anders Mankler, Intern	Swedish perm representation (Fisheries)	anders.mankler@foreign.ministry.se
Troels Vensild	Danish perm representation	
Lea Nielsen	Danish perm representation	
Juan Manuel Velasco Leon	Spain permanent representation	juan.velasco@reper.maec.es
Jan Lindemann	General Secretariat - Council of the EU Directorate-General B IIIA – Fisheries	Jan.Lindemann@consilium.europa.eu